

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 janvier 2025

PJJ D'URGENCE POUR MAYOTTE - (N° 775)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 139

présenté par

Mme Bamana, M. Allisio, M. Amblard, Mme Auzanot, M. Ballard, M. Barthès, M. Baubry, M. Beaurain, M. Bentz, M. Bernhardt, M. Bigot, M. Bilde, M. Blairy, Mme Blanc, M. Boccaletti, Mme Bordes, M. Boulogne, Mme Bouquin, M. Bovet, M. Buisson, M. Casterman, M. Chenu, M. Chudeau, M. Clavet, Mme Colombier, Mme Da Conceicao Carvalho, M. de Fleurian, M. de Lépinau, Mme Delannoy, M. Dessigny, Mme Diaz, Mme Dogor-Such, M. Dragon, M. Dufosset, M. Dussausaye, M. Dutremble, M. Evrard, M. Falcon, M. Florquin, M. Fouquart, M. Frappé, M. Gabarron, Mme Galzy, M. Gery, M. Giletti, M. Gillet, M. Christian Girard, M. Golliot, M. Gonzalez, Mme Florence Goulet, Mme Grangier, Mme Griseti, M. Guibert, M. Guinot, M. Guitton, Mme Hamelet, M. Houssin, M. Humbert, M. Jacobelli, M. Jenft, M. Jolly, Mme Joncour, Mme Josserand, Mme Joubert, Mme Laporte, Mme Lavalette, M. Le Bourgeois, Mme Le Pen, Mme Lechanteux, Mme Lechon, Mme Lelouis, Mme Levavasseur, M. Limongi, M. Lioret, Mme Loir, M. Lopez-Liguori, Mme Lorho, M. Lottiaux, M. Loubet, M. David Magnier, Mme Marais-Beuil, M. Marchio, M. Markowsky, M. Patrice Martin, Mme Martinez, Mme Alexandra Masson, M. Bryan Masson, M. Mauvieux, M. Meizonnet, M. Meurin, M. Monnier, M. Muller, Mme Mélin, Mme Ménaché, M. Ménagé, M. Odoul, Mme Parmentier, M. Perez, M. Pfeffer, Mme Pollet, M. Rambaud, Mme Ranc, M. Rancoule, M. Renault, Mme Rimbert, M. Rivière, Mme Robert-Dehault, Mme Roullaud, Mme Roy, Mme Sabatini, M. Sabatou, M. Salmon, M. Sanvert, M. Schreck, Mme Sicard, M. Taché de la Pagerie, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Taverne, M. Tesson, M. Tivoli, M. Tonussi, M. Villedieu, M. Vos et M. Weber

ARTICLE 3

Au début de l'alinéa 1, ajouter les mots :

« Afin de reloger en priorité les citoyens français et les étrangers en situation régulière, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'immigration irrégulière, en très grande majorité en provenance des Comores, constitue un fléau pour le 101e département français qui doit être combattu avec la plus grande fermeté, une

dramatique réalité dont le Rassemblement national avait dressé le constat depuis des années, notamment par le grand plan Mayotte élaboré par Marine Le Pen en mars 2018.

Comme le souligne le rapport d'information Marcangeli/Youssouffa sur les enjeux migratoires aux frontières Sud de l'Union Européenne et dans l'océan Indien de mai 2023, la préfecture de Mayotte estime qu'entre un tiers et la moitié de la population résiderait en situation irrégulière. Ce chiffre serait compris entre 70.000 et 100.000 personnes, tandis qu'un peu moins de 50 % de la population totale serait de nationalité étrangère, soit entre 140.000 et 150.000 personnes.

Le nombre de personnes en situation irrégulière pourrait toutefois être sous-estimé par les instituts statistiques de recensement de la population. Une refonte complète des outils de mesure est indispensable pour évaluer précisément le nombre de résidents (en situation régulière ou irrégulière) et appréhender l'ampleur des enjeux.

Le « Plan Mayotte Debout » comporte le sous-titre « Refonder Mayotte pour et avec les Mahorais », il est donc essentiel de s'inscrire dans cette démarche en réservant les projets de relogement aux citoyens français